

Avis public



PROMULGATION

RÉSOLUTION PP-2018-001

AVIS est donné que la résolution suivante a été adoptée à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 9 avril 2018 et approuvé par le directeur de la Direction du développement économique et urbain du Service de la mise en valeur du territoire, le 25 avril 2018 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 26 avril 2018 :

RÉSOLUTION PP-2018-001

Résolution visant à approuver le projet particulier PP-2018-001 visant à autoriser la démolition du bâtiment commercial existant et l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial au 4928, boulevard des Sources sur le lot 1 171 371

Cette résolution est entrée en vigueur le 26 avril 2018 et peut être consultée au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce neuvième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-huit.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/rl

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement	Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting	
Séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 à 19 h	Résolution: CA18 29 0115	Regular sitting of Monday April 9, 2018 at 7 p.m.

**ADOPTION DE LA RÉSOLUTION
PP-2018-001**

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 17 janvier 2018 à 19 h, à l'issue de laquelle le projet particulier a été recommandé par ledit comité;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution a été adopté par le conseil d'arrondissement le 12 février 2018 pour le projet particulier numéro PP-2018-001 en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 mars 2018 à 18 h 30 sur ledit projet de résolution;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été modifié afin de préciser le coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum à 0,09, de dispenser de l'obligation d'aménager un local réfrigéré intérieur pour l'entreposage des déchets, d'ajouter une enseigne directionnelle au total des enseignes directionnelles pour un total de 7 enseignes et d'ajouter le nombre d'enseignes permis pour le service au volant (3);

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

D'ADOPTER, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant :

- à autoriser la démolition du bâtiment commercial existant et l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial au 4928, boulevard des Sources sur le lot 1 171 371;

**ADOPTION OF RESOLUTION
PP-2018-001**

WHEREAS a public consultation meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on January 17, 2018 at 7 p.m., after which the specific proposal was recommended by said committee;

WHEREAS a first draft resolution was adopted by the Borough Council on February 12, 2018 for the specific proposal number PP-2018-001 by virtue of by-law CA29 0045 on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable;

WHEREAS a public consultation meeting was held on March 12, 2018 at 6:30 p.m. on said resolution project;

WHEREAS the second draft resolution has been modified in order to specify the minimum Floor area ratio (F.A.R.) at 0.09, to dispense with the obligation to provide an indoor refrigerated room for waste storage, to add a directional sign to the total of directional signs for a total of 7 signs and to add the number of signs permitted for the drive-through service (3);

WHEREAS no valid referendum application has been received in respect of the second draft by-law;

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

TO ADOPT, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (PPCMOI), a resolution aiming:

- to authorize the demolition of the existing commercial building and the implementation of a new commercial building located at 4928, boulevard des Sources on lot 1 171 371;

- à autoriser l'implantation d'un seul bâtiment principal abritant un seul établissement de l'usage C2d « Service de restauration »;
 - à établir le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) minimum à 0,09;
 - à établir le coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum à 0,09;
 - à établir la superficie minimale totale des baies paysagères à 145 mètres carrés et à permettre que certaines baies paysagères aient une superficie inférieure à 30 mètres carrés;
 - à permettre l'aménagement de l'aire de livraison sans bordure mais avec un marquage au sol;
 - à permettre un matériau de revêtement de type « panneau métallique » sur les 2,3 premiers mètres au-dessus de la fondation des façades;
 - à permettre l'aménagement d'une terrasse occupant une cour contigüe à un terrain occupé par un usage du groupe H – habitation;
 - à permettre l'aménagement d'une zone tampon entre les usages résidentiel et commercial comprenant des arbres de moins de 2 mètres de hauteur;
 - à permettre l'installation de conteneurs à déchets semi-enfouis au lieu d'aménager un enclos à déchets extérieur et un local d'entreposage des déchets réfrigéré à l'intérieur;
 - à permettre 5 enseignes rattachées au bâtiment;
 - à permettre 7 enseignes directionnelles;
 - à permettre 2 enseignes sur poteau;
 - à permettre 3 enseignes affichant le menu du service au volant d'un restaurant.
- to authorize the establishment of a single main building occupied by only one facility under the C2d "Catering service" use;
 - to establish a minimum Coverage ratio of 0.09;
 - to establish a minimum Floor area ratio (F.A.R.) of 0.09;
 - to establish the total minimum surface area of the landscape pockets at 145 square meters and allow the surface area of some landscape pockets to be less than 30 square meters;
 - to allow the planning of the delivery area without a concrete curb but with road markings;
 - to allow a metallic cladding material on the first 2,3 meters above the facades foundation;
 - to allow a terrace that is contiguous with a landsite occupied by a use in the housing (h) group;
 - to allow trees under 2 meters of height in the buffer strip between the commercial and residential uses;
 - to allow the installation of semi-underground disposal containers instead of the required outdoor enclosure and refrigerated storage area inside the building;
 - to allow 5 signs attached to the building;
 - to allow 7 directional signs;
 - to allow 2 pylon signs;
 - to allow 3 signs indicating the menu for a restaurant's drive-through service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

40.06 1185999001

Dimitrios (Jim) BEIS


Suzanne CORBEIL

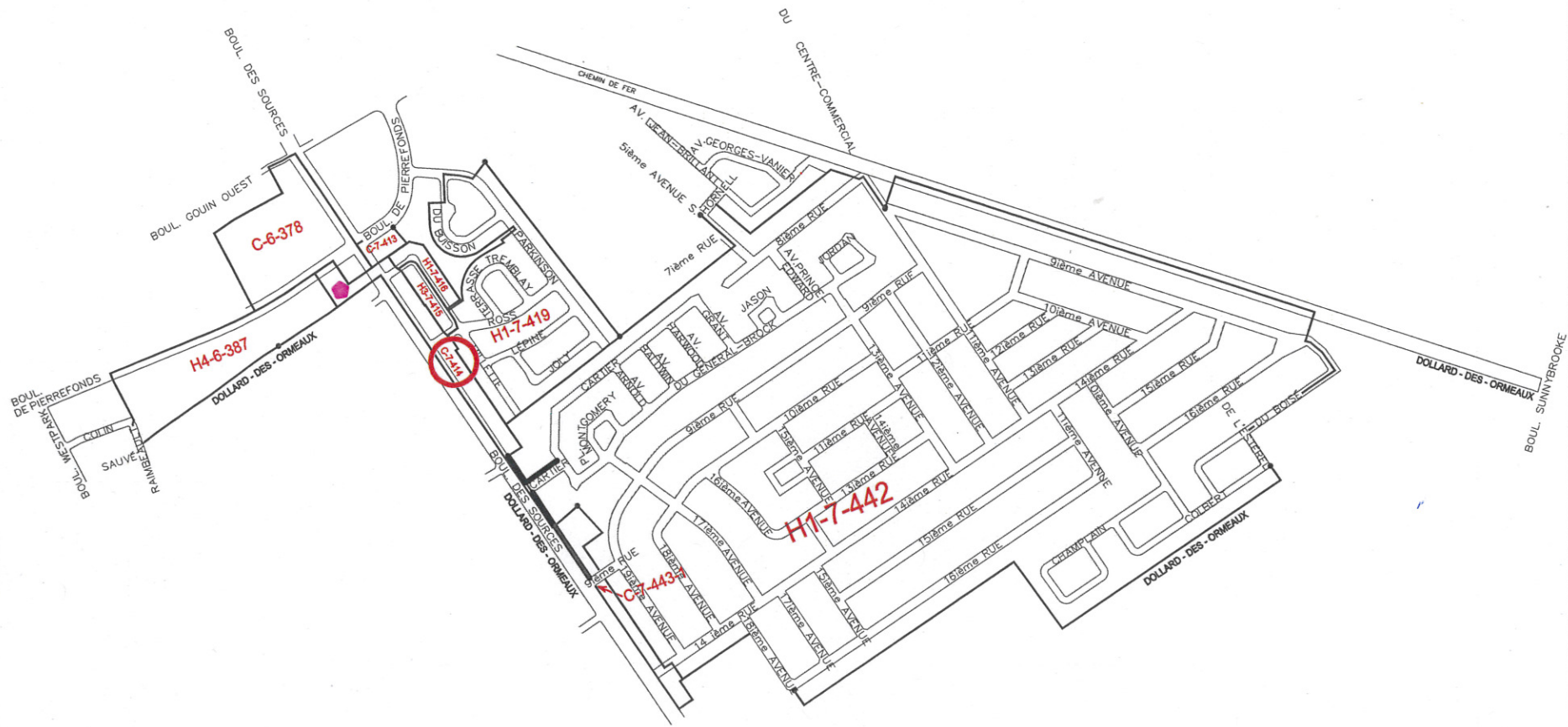
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 11 avril 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 11 avril 2018


Suzanne CORBEIL
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough



PPCMOI

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Aménagement urbain et
services aux entreprises

LOT (S) **1 171 371 & PC-01060**

ZONE (S) CONCERNÉE (S).....
C-7-414

PLAN NO. **F 7/8**

DATE **2018-03-05**

ÉCHELLE **Sans échelle**

PRÉPARÉ PAR: *Meine Tommelean*

APPROUVÉ PAR: *M. T. J. J.*

DOSSIER NO. : **PP-2018-001**